Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Préparation de la maturité bilingue par des gymnasiens vaudois 105 familles intéressées par le modèle de l'immersion

Le département de la formation et de la jeunesse, qui a maintenu la maturité avec mention bilingue français - allemand, avec un séjour linguistique pendant la 2ème année, enregistre pour cette formule un succès dépassant déjà celui des classes bilingues dont la suppression a été annoncée récemment.

Les modalités de la préparation de la maturité bilingue sont modifiées pour les élèves qui commenceront le gymnase en août 2000, puisque c'est le modèle par "immersion" (deuxième année de gymnase dans une région germanophone) qui est retenu. Il s'agit de promouvoir non seulement une maîtrise supérieure de l'allemand (l'immersion étant la méthode la plus efficace), mais aussi d'intensifier la découverte des aspects culturels, géographiques et sociaux des régions germanophones, notamment dans le but de renforcer la compréhension mutuelle et la cohésion nationale.

Dans le cadre des inscriptions au gymnase, 105 familles de futurs gymnasiennes et gymnasiens se sont déclarées intéressées par ce modèle. Depuis 1996, les gymnases n'avaient jamais eu autant de candidats dans l'autre système (classes bilingues). Cette déclaration d'intention montre que le modèle de l'immersion présente une grande attractivité.

Les gymnases vaudois apporteront leur soutien dans l'organisation de l'immersion, en particulier en développant avec les gymnases d'autres régions des engagements réciproques pour l'accueil d'étudiants. Il va sans dire que les candidats alémaniques à une maturité bilingue sont les bienvenus dans les gymnases vaudois. De plus, le Département de la formation et de la jeunesse s'engage à apporter une aide financière aux familles pour lesquelles l'immersion entraînerait des frais difficilement supportables.

La question des programmes ne constitue pas, pour des élèves motivés, un obstacle. Le plan d'études cadre pour les Ecoles de maturité s'applique en effet à l'ensemble des gymnases suisses, même si une marge de liberté est laissée aux cantons.

Les modalités de mise en ?uvre de la " maturité bilingue " évolueront ces prochaines années en fonction de l'évaluation qui sera faite des systèmes actuels, des possibilités dans le domaine des ressources humaines et financières et de l'intérêt des familles et des élèves. En outre, suite à une proposition de la cheffedu DFJ, la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique va développer l'échange d'enseignants. C'est dans cette perspective que les études se poursuivent, ce qui permettra de répondre aux récentes interventions parlementaires. Les directions et les maîtres des gymnases seront associés à ces travaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 février 2000

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021 / 316.34.00 (samedi : 021/312.16.50).